



FORMATIONS PRESSING

Lieu des formations : Paris ou 1^{ère} couronne



**NOUVELLES
DATES**

- Dispensées par le CTTN en partenariat avec la FFPB.
- Destinées aux exploitants et salariés d'entreprises de pressing & blanchisseries.
- Possibilité de formation directement en entreprise (pour tarif et devis, nous contacter).

PROGRAMME FORMATIONS HIVER 2026

**SPÉCIAL
ILE DE FRANCE**

		Coût (inter-entreprises) <i>Déjeuner non compris</i>	
		Adhérent FFPB	Non adhérent
Réactualisation 2345 ¹	Lundi 7 décembre	248€ net/stagiaire exploitant 315€ net/stagiaire salarié	315€ net/stagiaire
Formation initiale 2345 ¹	Mardi 8 décembre Mercredi 9 décembre	440€ net/stagiaire exploitant 555€ net/stagiaire salarié	555€ net/stagiaire

⁽¹⁾ Formation réglementaire théorique obligatoire d'une durée de 2 jours pour toute personnes susceptibles d'être en contact avec une machine de nettoyage à sec. A renouveler tous les 5 ans par un stage de réactualisation d'une journée. Les personnes possédant un diplôme équivalent (CAP, Bac Pro Métiers du Pressing) obtenu après le 5 mai 2002 sont dispensés de la formation initiale (cf. § 3.1 – Annexe I – Arrêté ministériel du 31 août 2009).

POSSIBILITÉ DE PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE (à effectuer avant la formation)

Artisans	Pour bénéficier d'un remboursement, de tout ou partie d'une formation, vous devez effectuer des démarches décrites sur le site du FAFCEA : https://www.fafcea.com/je-depose-ma-demande/
Salariés	Rapprochez-vous de votre organisme financeur (OPCO, AKTO ou autre).

Préalablement à la formation, le CTTN-IREN vous fera parvenir les documents (proposition financière, programme et convention) nécessaires à la demande de prise en charge et correspondant à votre statut.



REPUBLIQUE FRANÇAISE



BULLETIN D'INSCRIPTION



➔ Les inscriptions ne pourront être prises en compte qu'à réception du présent bulletin complété, signé et renvoyé à la FFPB par les différents moyens indiqués en pied de page.

➔ Les modalités pratiques relatives au déroulement du stage (lieu, horaires...) vous seront communiquées par le CTTN au plus tard 15 jours avant le début de la formation.

RAPPEL : les personnes souhaitant effectuer le stage de réactualisation devront justifier d'une attestation de formation initiale ou d'une copie du diplôme² équivalent pour pouvoir s'inscrire.

⁽²⁾ Diplôme (CAP, Bac Pro...) obtenu ou formation initiale effectuée après le 5 mai 2002 (cf. § 3.1 – Annexe I – Arrêté ministériel du 31 août 2009).

Entreprise : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

☎ : _____ @ : _____

N°SIRET : _____

Nom de l'exploitant : _____

NOM – Prénom du participant	Intitulé de la formation	Date de la formation	Tarif	Statut du participant	
				A : Artisan E : Exploitant salarié S : Salarié	Adhérent FFPB oui/non

Fait à : _____ Le : _____

Signature : _____

Cachet de l'entreprise